

« Je m’exprime au nom des agences de voyages et des tour-opérateurs dont le périmètre est précis : 3 500 entreprises, 35 000 emplois correspondant à 30 000 ETP.

**L’activité** a été totalement arrêtée de mi-mars à mi-juin

Elle a légèrement redémarré en juillet

Puis s’est tassée en août et effondré en septembre.

Votre réactivité a permis de sauver l’essentiel… pour l’instant.

**Les perspectives de l’automne** sont sombres en raison du climat anxiogène et de la reprise du COVID qui n’incitent pas à la mobilité, quel qu’en soit le motif.

Notre secteur ne subit pas une fermeture administrative mais une **fermeture géo-politique** beaucoup plus sournoise. Deux exemples :

* On ne peut pas voyager en raison de la fermeture des frontières et quand on pourrait le faire, dans les DOM par exemple, les délais d’obtention des résultats des tests PCR rendent le déplacement impossible.
* En France, le ministre de l’éducation autorise les voyages scolaires mais les recteurs les interdisent ce qui fragilise un pan entier de l’économie : non seulement les organisateurs mais aussi les centres d’hébergement, les moniteurs de ski, les guides…

Selon les domaines, notre activité représente actuellement de 5 à 25% du niveau d’activité de la même période de 2019.Cependant un tiers des salariés est actuellement au travail. Les entreprises doivent donc financer plus d’un tiers de la masse salariale et la quasi-totalité des frais généraux avec des produits réduits de 75 à 95%

A cette situation économique insoutenable s’ajoutent deux désarrois :

* La détresse psychologique de chefs d’entreprises, qui pour certains voient s’effondrer une vie d’investissement personnel et souvent familial. Nous ne savons pas le gérer.
* Le désarroi des TNS qui ne bénéficient d’aucun soutien et celui des salariés qui redoutent à juste titre la destruction de leurs emplois. Les licenciements (et pas uniquement les PSE) pourraient concerner un tiers des effectifs du secteur, soit 10 000 licenciements, si le niveau actuel des aides n’était pas maintenu et renforcé.

**Voilà pourquoi, nous vous demandons de clarifier les quatre points suivants :**

- identification en tant que secteur en crise profonde

- assurance du maintien du niveau actuel de prise en charge du chômage partiel

- suppression des critères d’accès au fonds de solidarité et la prise en charge des loyers.

- réduction du coût du travail par le biais de l’exonération des charges sociales patronales.

Enfin, nous souhaitons que la diplomatie Française intervienne dans le sens d’une harmonisation mondiale des conditions de voyages internationaux. »

Jean-Pierre Mas